

# **DECISION DU MAIRE**

N° 092 DATE 9 février 2023

Demande de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, pour la mise en place d'actions de prévention de la commune en direction des jeunes et des quartiers prioritaires de la Ville, pour l'année 2023

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 26ème alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022, portant délégations accordées par le Conseil municipal à Monsieur le Maire et notamment son point 25,

Vu la contractualisation mise en œuvre entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, destiné à financer la réalisation d'actions de prévention de la délinquance,

Vu le contrat de Ville, signé le 25 juin 2015, sur les territoires prioritaires de la politique de la commune de Poissy, lequel a permis d'identifier les besoins et les priorités des populations,

Considérant que la commune de Poissy souhaite mettre en place des actions de prévention en direction des jeunes et notamment des jeunes issus des quartiers prioritaires de la Ville,

Considérant que le Bureau Information Jeunesse portera et organisera ces actions éducatives, à savoir des actions sur la prévention des jeunes sur les dangers de la radicalisation et de l'enrôlement via les réseaux sociaux, l'alerte sur les enjeux de la sécurité routière, les sensibilisations au harcèlement sous toutes ses formes et à la consommation des psychotropes et la dispense d'informations sur les risques des maladies sexuellement transmissibles.

Considérant la nécessité pour la Commune, via le Bureau Information Jeunesse, de toucher les jeunes issus de tous les quartiers, en particulier ceux des quartiers prioritaires de Saint-Exupéry et Beauregard, faisant l'objet du contrat de Ville à travers ces actions pédagogiques,

Considérant que l'Etat propose des financements au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance dans le cadre des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance,

Considérant les axes d'orientation de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 et la priorité accordée aux actions en direction des quartiers prioritaires,

Considérant que les actions de prévention à destination des jeunes, issus des quartiers prioritaires, mises en œuvre par la commune de Poissy sont éligibles à ses financements,

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

### **DÉCIDE:**

#### Article 1er:

De solliciter les aides au financement, auprès de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au montant maximum de 6 000 € pour la mise en place des actions de prévention à destination des jeunes, issus des quartiers prioritaires de la Ville, portant sur la prévention des jeunes sur les dangers de la radicalisation et de l'enrôlement via les réseaux sociaux, l'alerte sur les enjeux de la sécurité routière, les sensibilisations au harcèlement, à la consommation des psychotropes et aux maladies sexuellement transmissibles.

#### Article 2:

De signer tout document concernant cette demande de subvention, ainsi que les conventions, avenants et annexes y afférents.

## Article 3:

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

#### Article 4:

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain en Laye.

Le Maire Vice-Présidente de la Communauté urbaine Grand Paris Seine-et-Oise, Conseillère régionale d'Île-de-France,

#signature#

**Sandrine BERNO DOS SANTOS**